



Je risque quoi si j' ai été bête sur un moment de colère?

Par **poulpy**, le **22/10/2008** à **03:00**

Je n' ai plus de contact avec mon père et ma belle mère depuis 1 an par mon choix. Dernièrement, elle m' a contacté juste pour me faire moralement mal via plusieurs email. De colère, je lui ai fait croire qu' elle avait un site pour adulte à son nom et je lui ai envoyé des mails en me faisant passer pour des hommes; pour qu' elle me laisse enfin tranquille.

Sur ce, elle me dit qu' elle a porté plainte et qu' elle va voir le juge des affaires familiales parce qu' elle veut que je sois jugée inapte à élever mon enfant (à naître).

En fait je ne l' ai inscrite sur aucun site, qu' est ce que je risque au juste??

Ils nous ont mis dehors ma soeur et moi et nous ont coupé toute pension alimentaire lorsqu' on était jeunes. Peut elle faire juger de ma capacité à élever mon enfant à mon grand malheur. Je sais, agir sur un moment de colère n' est jamais la solution; mais qu' est ce que je risque au juste et quelle plainte a t elle pu déposer?

Merci de votre réponse